

ANNEXE I (Lettre d'entente n° 235)

RÉMUNÉRATION DES SERVICES DE GARDE DANS LE CADRE D'UNE PRISE EN CHARGE, INTRARÉGIONALE ET INTERRÉGIONALE, DU SERVICE D'URGENCE PAR UN GROUPE DE MÉDECINS AUPRÈS D'UNE INSTALLATION DÉSIGNÉE

Numéro	Installations	Début	Fin
Aucune autre installation désignée à ce jour			
Région 01 – Bas-Saint-Laurent			
Région 02 – Saguenay - Lac-Saint-Jean			
Région 04 – Mauricie et Centre-du-Québec			
Région 05 – Estrie			
Région 07 – Outaouais			
Région 08 – Abitibi-Témiscamingue			
Région 09 – Côte-Nord			
Région 11 – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine			
Région 12 – Chaudière-Appalaches			
Région 15 – Laurentides			
Région 16 – Montérégie			